



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

Procédure :
- PLUI approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020
- Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 10 mars 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUI fait à Châteauroux, le 11 MARS 2022

ECHELLE : 1/5000



C4

Zone géographique de l'agglomération concernée par un ou des Plan(s) de Prévention des Risques (PPR)

